EDITION D'HIER SOIR.

CAPTURE DU REMORQUEUR *BOSTON*

Une dépêche de la Balize annonce que mardi dernier, vers 9 heures et demie du soir, le remorqueur *Boston* capitaine Tibbets, a été surpris et capturé par une bande de quinze ou vingt individus, pendant qu'il touait la barque Spring Lind dans la Passe à l'Outre. La prise s'est opérée à un mille environ au dessous de la ville des Pilotes. Le capitaine Tibbets était à bord de la barque au moment où les étrangers ont abordé le remorqueur et ont coupé les amarres qui l'attachaient au navire remorqué. Le capitaine Tibbets en a informé immédiatement la corvette de guerre *Portsmouth*, qui se trouvait à la tête des Passes. C'est le seul towboat enlevé ainsi au même endroit depuis deux mois.

De la forteresse Monroe.

Le *National Intelligencer* publie la correspondance suivante :

Forteresse Monroe, 25 mai—A midi, aujourd'hui les bâtiments de guerre anglais Challenger et Rinaldo ont tiré un salut de 21 coups de canon en honneur de l'anniversaire de Sa Majesté la reine d'Angleterre. Le fort a tiré un salut semblable.

Les trois navires anglais qui sont dans le port étaient pavoisés en l'honneur de l'événement.

Hier, trois bateaux parlementaires sont arrivés de City Point avec un certain nombre de prisonniers unionistes relâchés, entre autres 21 officiers. On retient à Richmond un certain nombre d'officiers de la cavalerie de Shorter de la Georgie qui les réclame comme prisonniers appartenant à son Etat. Ce soir le steamer reviendra avec un autre chargement de prisonniers, ce qui nettoiera complètement les prisons de Richmond.

Le 26 du mois passé, le major-général Dix envoya une communication très polie mais très ferme à Henry A. Wise au sujet de l'occupation de Williamsburg par des guérillas qui avaient tiré sur nos paquets, placés là pour la protection des fous que nous sommes obligés de nourrir, &c., &.

Hier le général Dix a reçu une réponse à sa lettre, réponse couvrant 29 pages en écriture fine, et où le vocabulaire de Billingsgate est épuisé. Le général Dix a écrit ce qui suit au dos de cette réponse :

Quartier-général, Département de la Virginie. Forteresse Monroe, 22 mai.

Renvoyé au brigadier-général Wise comme une communication qu'il ne convenait pas d'écrire et qu'il ne convenait pas de recevoir.

JOHN A. DIX, major-général.

Dans l'épître spécifiée de Wise, le général Dix est accusé de tous les crimes, depuis la fausseté jusqu'à la lâcheté.

Extrait des journaux de Richmond

Sous ce titre le *National Intelligencer* publie ce qui suit :

Il y a au service confédéré cinq *généraux*, dont voici les noms dans l'ordre de leur nomination : Cooper, Lee, Johnston, Beauregard et Bragg. Il y a sept lieutenants-généraux : Longstreet, Polk, E. Kirby Smith, Hardee, Jackson (aujourd'hui mort), Pemberton et Holmes. Il y a plus de 200 majors-généraux et brigadiers-généraux.

Nos ennemis des frontières.

Sous ce titre l'*Enquirer* du 21 a un long article, dans lequel il soutient qu'il n'est pas probable que les armées de Lee et de Hooker, qui sont en face l'une de l'autre sur le Rappahanock, restent longtemps dans l'inaction, et que Hooker, impatient de la mortification de sa récente défaite et brûlant de regagner la confiance de son gouvernement et du peuple, reprendra bientôt l'offensive, s'il n'est pas prévenu par le général Lee. Il dit que le résultat d'une autre bataille sera naturellement une victoire pour le général Lee, et qu'elle sera suivie de l'investissement de Washington et de l'invasion du Maryland. Puis il discute la politique qui devra être adoptée à l'égard des unionistes du Maryland, et il se prononce en faveur de mesures vigoureuses à leur égard. Il dit qu'on n'a rien gagné par la politique de conciliation à l'époque de la première invasion de l'Etat, et que comme ceux qui ont des sympathies pour les rebelles ont été traités durement, il faut en revenir dans l'Etat, adopter des mesures de représailles sévères.

Commerce du Sud avec Tampico.

Une correspondance de Tampico, insérée dans l'*Era* de ce matin, se plaint vivement de la liberté commerciale, laissée aux navires confédérés avec les ports du Mexique. Ce n'est pas avec le port de Matamoros seulement qu'ils font l'exportation du coton, mais encore avec celui de Tampico où du 28 avril au 7 mai il était entré quatre petits navires chargés de coton, dont trois venaient de Franklin, Louisiane, et un du Texas. Ils étaient consignés à la maison S. L. Jolly & Co, maison anglaise établie à Tampico, qui opère pour les Lloyds & Cie et aussi pour la la compagnie des steamers anglais des Antilles et qui n'épargne rien pour favoriser les entreprises et les intérêts du Sud en cet endroit.

Quelques-uns de ces navires sont convertis en navires anglais par la convivence bienveillante du consul britannique qui a assuré ouvertement que ce commerce continuerait.

La correspondance en question dit que tout le mal résulte de ce qu'il ne se présente jamais de navire de guerre américain dans les eaux de Tampico. Toutefois le consul anglais, voulant se se brouiller avec les autorités supérieures de Mexico par suite de quelques difficultés qu'il a eues avec les autorités de Tampico, a été privé de son *exequatur*, et les navires de contrebande ont dû s'adresser pour opérer leurs transformations de pavillon au gérant du consulat français. M. St Charles, qui a agi avec beaucoup de réserve et n'a voulu aider aux opérations de cette sorte qu'après avoir acquis du consul américain la certitude que ces navires étaient véritablement des propriétés américaines.

LOUISIANE — Nous lisons dans la *Sentinelle de Thibodeaux* :

Une petite fille retrouvée.

Nous avons à enregistrer un de ces vols qui devraient attirer sur la tête de leurs auteurs les plus sévères punitions de la loi; la justice sommaire ne serait pas de trop, selon nous. Voici le fait :

Un de nos habitants les plus considérés, M. H. M..... se trouvait à la station de Lafourche, il y a quelques jours. Son attention est attirée par la multitude de nègres et de négresses qui fourmillaient aux environs; il remarque surtout un groupe de petite enfans dégueniller, malades, enlaidis, pleurant, et parmi ces dernières il en voit un d'une couleur qui lui paraît presque blanche; il s'approche et demande quelle est cette petite petite fille.— C'est une petite blanche que j'ai trouvée à quelques milles de la Baie, lui répondit une négresse. Après plusieurs questions, la négresse lui donne qu'elle a trouvé cette enfant abandonnée et l'a prise avec elle; que depuis une quinzaine de jours elles sont ensemble, à la pioche, à la belle étoile, fatiguant, et que la petite fille est très malade. Il n'hésite pas, prend l'enfant et l'emmène chez lui, où les soins les plus touchants et les plus assidus lui sont prodigués. L'enfant a 6 ou 7 ans, dit s'appeler Louise, se souvient du nom de sa mère, Amélie; son père s'appelle Papa, dit elle, est parti pour la guerre; elle demeurait dans une maison, dans le village, et jouait à la *madame* quand la négresse l'a emmenée. On n'a rien pu tirer d'elle outre cela. M. H. M..... est venu faire sa déclaration au prévôt-maréchal, qui a donné l'ordre d'arrêter la négresse ainsi qu'une autre qui aurait ajouté, quand la première racontait sa trouvaille à quelques milles de la Baie :—Dis donc que tu l'as prise dans la cour. Elles ont été envoyées toutes deux sous escorte, à la Baie Berwick, pour avoir à fournir des indications. Nous attendons d'autres renseignements. La petite fille est excessivement malade.

PIQUETS.—Depuis quelques jours des piquets fédéraux ont été établis aux stations de Terre Bonne et de Lafourche. Il est donc encore nécessaire de se munir de passes et de payer conséquemment 25c de droit de pouvoir circuler. Nous commencions à être habitués à nous considérer comme à peu près libres de faire ce que nous voulons sans avoir à exhiber notre chiffon de papier. Les choses ont changé, pour recharger peut-être bientôt. (*Sentinelle de Thibodeaux*)

Nouvelles de la Californie.

Les derniers journaux reçus de San Francisco vont jusqu'au 10 mai. Nous y trouvons les nouvelles qui suivent :

Un pirate dans l'Océan Pacifique.

Un avis alarmant pour le commerce du Pacifique vient de nous être transmis par les journaux d'Honolulu. Il paraît que le baleinier *Pulaski*, capitaine Wood, a appris que le steamer confédéré *Virginia*, capitaine Sinclair, croise en ce moment au large des côtes du Centre-Amérique. Ce steamer pirate rencontra et aborda un navire anglais; il lui déclara qu'il appartenait à la marine de guerre confédérée. Plus tard, ce navire anglais parla à la barque américaine *Carlisle*, de New-York, en route pour Calcao. Il est de ce dernier navire que le *Pulaski* tient ce fait.

Le *Virginia* restera sans doute tranquille jusqu'au moment où il trouvera une occasion favorable pour s'emparer de l'un des steamers de Panama, que les pirates transformeraient immédiatement en navire propre à faire le service de la course. Le *Golden Age* ou le *Constitution* fournirait de magnifiques steamers de guerre pour les rebelles, car ils sont aussi puissants que le *Vanderbilt* ou tout autre steamer de guerre sur l'Atlantique.

Il importe de tout mettre en oeuvre pour avoir des rebelles sur le Pacifique, afin de protéger cette mer et détruire tous les navires américains portant pavillon des Etats-Unis. Les cabires de guerre de la marine fédérale seront impuissants.

Il importe surtout les paiements en or. Les lois qui ont été sanctionnées hier par le gouverneur, nous remarquons celle qui ordonne que les paiements se feront en or. Cette mesure législative sera acceptée par tout le monde avec le plaisir le plus vif. Les commerçants particulièrement devront s'en féliciter, car, avec les meilleures garanties hypothécaires, beaucoup d'entre eux ne pouvaient cependant trouver les capitaux dont ils avaient besoin pour faire de nouvelles entreprises. [*Alta Cali*]

Nous lisons dans l'*Echo du Pacifique* :

La souveraineté de l'émeute.

La destruction de l'imprimerie du *California Republican*, à Sacramento, a été accueillie par la presse californienne avec la plus coupable indifférence, et, ce qui est plus encore, c'a été pour quelques journaux l'occasion d'émettre une théorie des plus dangereuses par l'ordre social et le respect que l'on doit aux droits de chacun.

Reprenons les faits.

Le *California Republican* était désigné comme ayant de fortes tendances sécessionnistes : des soldats des Etats-Unis, au nombre d'une quarantaine, formèrent le projet de se rendre, armés, dans les ateliers dudit journal, de briser tout ce qui leur tomberait sous la main, et de tuer au besoin ceux qui leur feraient résistance.

Informés de ce projet, les propriétaires du journal en avertirent le colonel commandant le camp Union, qui consigna les troupes. Néanmoins les soldats réussirent à s'assembler hors du camp, et, à une heure du matin, au moment où nul ne prévoyait leur arrivée, ils se précipitèrent dans l'imprimerie et commirent des dégâts tels que l'on devra acheter un matériel nouveau.

Le *Sacramento Union* donne les détails suivants :

"A une heure du matin, un parti d'hommes armés de mousquets entra dans l'office du *California Republican*, brisa tout, et jeta une partie du matériel par la fenêtre. Des officiers de police voulurent s'opposer à la destruction ; mais ils en furent empêchés par les soldats, qui croisèrent la baïonnette.

Poursuites ordonnées.

Le général Wright vient de donner une nouvelle preuve de l'intelligence avec laquelle il administre son département, et de l'équité qui inspire ses décisions. Il a émis un ordre par lequel il prescrit l'arrestation et la mise en jugement des soldats qui sont coupables d'avoir exercé les ateliers du journal de Sacramento le *Republican*.

Il est à craindre que la volonté du général ne soit pas obéie avec zèle. Mais, quoi qu'il en soit, la publication seule de cet ordre est une satisfaction donnée à l'opinion publique.

C'est déjà beaucoup.

Nous trouvons dans le même journal les deux paragraphes suivants relatifs au Mexique :

Un corps d'ingénieurs nommés, résidant à Mexico, répond de la destruction complète de cette ville et l'armée française ne peut y entrer sans l'armée mexicaine. Les travaux hydraulique disent ils, sont terminés, et au premier signal ils noieront les soldats français dans les eaux de cette petite mer Rouge, créée par le Moïse moderne Juarez.

Il n'est sorte de bourdes qu'on ne cherche à faire avaler à ce pauvre peuple mexicain.

Les généraux impériaux portent à 55,000 hommes l'armée réunie, disent-ils, en ce moment à Mexico.

Mais si cela est vrai, pourquoi laissent-ils Orizaba exposé seul aux coups de l'armée française ?

Nous croyons que les cadres de cette armée existent bien réellement. Les officiers n'ont jamais manqué au Mexique. Quant aux soldats, c'est une autre paire de manches !

FILOUTERIE MONSTRE.—Le *Democrat de Rochester* donne de curieux détails sur un vol énorme commis dans cette ville, dans des circonstances qui tiennent du merveilleux.

Il paraît qu'en 1861, un individu nommé Luther C. Saxton était venu s'établir comme avocat à Rochester. Il avait fait peu de connaissances, mais il avait réussi à se mettre en relations avec M. Ambrosio Champion, l'un des particuliers les plus riches du pays, et dès lors il avait entreprit, pour exploiter son nouvel ami, une série de combinaisons qui attestent autant de profondeur que de scélératesse. Il commença par lui proposer de lui acheter un terrain pour l'établissement d'une entreprise colossale qu'il désignait sous le nom de *Union Book Company*, et qu'il représentait comme provisoirement fixée à New York, avec un capital de trois millions de dollars. Il exhibait une foule de documents mystérieux et imposants qui lui donnaient le titre d'agent général de la société, il montrait aussi un journal intitulé : *The Union Magazine*, dont il était rédacteur.

Saxton ne tarda pas à avoir toute la confiance de M. Champion. Ce premier point acquis, il lui proposa de le faire bénéficiaire de la compagnie, aux apparentes conditions suivantes : il offrait en vertu des pouvoirs qui lui étaient conférés par la susdite entreprise, de lui faire une ligne ; Saxton montrait, entre autres choses, un traité avec la Russie pour la fourniture de livres montant à $100,000. Il ajoutait qu'il aurait à se rendre à Cleveland, Ohio, où il aurait à faire une tournée de vente de livres, et que, en son absence, il ne pouvait pas mieux faire que de lui laisser la gérance de ses affaires. Il ajoutait que, pour les mettre en bonne voie, il avait déjà fait payer des dettes considérables, et que, pour les hypothèques, qui furent immédiatement transformées en argent comptant.

C'était là déjà un assez bel denier. Mais Saxton ne se contenta pas de cette grosse aubaine. Il avait encore à faire payer 10,000 dollars sous différents prétextes. Enfin, il monta un coup plus audacieux encore, et, chose incroyable, réussit de nouveau à duper le trop confiant capitaliste. Il organisa, sous le titre de *Great International Manufacturing Company*, une entreprise dans laquelle MM. Lincoln et Chase figuraient comme principaux actionnaires, et il eut l'habileté d'y impliquer encore M. Champion pour une somme de 50,000.

Tout cela ne s'était pas fait sans un déploiement de titres, de papiers, de certificats et de documents à remplir les cartons d'un notaire. En frais d'impression seul mon l'industriel avait dépensé près de 10,000 dollars.

Pourtant un jour vint où la bombe éclata. Les Astors, les Barings, les Rothschild, dont les noms et les signatures figuraient surtout en première ligne, n'avaient jamais eu de leur rapport avec les entreprises prétendues de M. Saxton, qui, de fait, n'avait jamais rien entrepris que l'exploitation de M. Champion. Cette révélation fut faite à cette époque, lors de l'absence de son ami. Il s'empressa d'aller conter sa mésaventure au chef de la police de Rochester, M. Modgett, qui partit immédiatement pour New York, et trouva le gaillard à Astor House. Saxton avait avec lui 15,000 dollars qui ont été saisis, mais il est probable que M. Champion ne reverra jamais un *penny* des autres 145,000 dollars qui lui ont été subtilisés. Quoiqu'il en soit, cette affaire a produit une immense sensation à Rochester, et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de la merveilleuse habileté du voleur, ou de la non moins prodigieuse naïveté de la victime.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PRÉVÔTALE.—*Jeudi matin*—Une jeune femme qui, dit-on, faisait du bruit à la porte d'une église où celui qu'elle aimait se mariait à une autre a été condamnée à dix piastres d'amende.

Un propriétaire de la rue Chartres ne s'étant pas conformé à la terrible ordonnance No 544—celle qui est en mauvaise odeur—a été forcé d'acquitter une amende de deux cent cinquante piastres. Il avait sept maisons et avait montré une obstination qui a beaucoup déplu au magistrat.

Un policeman déclarait que Mme Lynch et Mme Goodrich avaient tenu des propos séditieux "Ils causaient disait le gardien de la paix publique à la porte de Mme Marjby ; je les ai entendus faire des remarques séditieuses." L'accusateur ayant fait preuve de plus de zèle que de connaissance et son histoire n'étant pas aussi claire qu'il le fallait, le juge s'est contenté d'imposer cinq piastres d'amende à l'inculpé.

—Jean Costell est venu répondre à l'accusation d'avoir volé $450 à Jean Dirbin. Celui-ci déclare que se trouvant en ville dimanche dernier, sa bourse étant garnie (elle renfermait $150), produit d'une vente d'esclaves) il voulut se divertir—voir l'éléphant, selon l'expression plus répandue qu'élégante de nos concitoyens d'outre Canal—et prit pour compagnon d'exploration et de bombance, Jean Costell, qu'il connaît depuis trois mois. Ils s'arrêtèrent à différents endroits et se rafraîchirent jusqu'au moment où la fatigue et autre chose leur firent éprouver à Dirbin le besoin de se reposer. Comme il avait négligé de retenir une chambre, son ami lui offrit l'hospitalité et il se hâta d'accepter l'offre. Ils passèrent la nuit sur le même matelas sous lequel se trouvaient les $1500 enveloppées dans un mouchoir.

Le matin de bonne heure, les deux amis furent réveillés par la cloche d'alarme, ils allèrent ensemble à l'incendie (coin de la rue Royale) et restèrent vingt minutes sur les lieux.

A peine rentrés dans la chambre, Dirbin ouvrit le paquet et s'aperçut qu'on l'avait allégé de quatre cent cinquante piastres. Quelqu'un lui dit que c'était peut-être un compagnon qui "avait fait la chose" ; de là plainte et arrestation.

Dirbin ayant admis qu'il était arrivé de la camaraderie depuis un jour et demi et que trois jours s'étaient écoulés depuis qu'il avait compté la somme ; les témoignages ayant établi que l'accusé n'avait pas touché le paquet et en ignorait l'existence, le magistrat a prononcé l'acquittement—On a essayé de prouver que le prisonnier "avait beaucoup de fonds" le jour en question, mais une jeune femme aux yeux brillants a fait tomber le nouvel échafaudage par ces mots : "Je lui ai donné vingt piastres, en novembre dernier, vingt piastres en or ! A la condition qu'il m'épouserait ; je ne suis pas encore sa femme et je n'ai pas reçu la pièce."

AVIS.

LA société entre les soussignés est dissoute à partir du 1er avril 1863, terme de son existence.

PHILIPPE BILLMANN.
FRANÇOIS COLOMES.

Les soussignés forment à partir de ce jour une société entre eux, sous la raison BOUDRO & BILLMANN, pour l'exploitation du restaurant situé à la Pointe-Coupée, rue Royale, sous le nom de Restaurant Boudro.

LUCIEN BOUDRO.
PHILIPPE BILLMANN.

Nlle-Orléans, 15 mai 1863. 17 mai—1m.

30 VINS VINS

barriques vin rouge ordinaire.
15 do do pour famille.
25 caisses muscat de Frontignan.
20 do vermouth de Turin.

A vendre par
18 avril—3m 354, rue de Chartres, près Esplanade.

VIN ! VIN !

CINQUANTE barriques vin rouge de table, pour familles.
A vendre par
B. E. CASTERBYK,
Rue Tchoupitoulas, No 14.

AVIS JUDICIAIRES.

D. Simon vs Albert Henry—No 25,847.

QUATRIEME COUR de Paix de la Nlle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable J. E. Bundstron, juge de la dite Cour, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MERCREDI, 17 juin 1863, à midi, en face de mon magasin rue St. Pierre, entre les rues Chartres et Royale, à l'adjudication d'un lot de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

LOUIS GASTINEL,
Constable.

9juin—8,12,17

L. Piffet contre ses créanciers et les créanciers de F. & L. Piffet.

TROISIEME Cour de District de la Nlle Orléans—No 16,986—Avis est donné aux créanciers de la susdite et à toutes les personnes intéressées dans cette affaire, de faire connaître, dans les dix jours qui suivront la publication de cet avis, les raisons (s'il en est) qui peuvent en avoir) pour lesquelles les comptes provisoires présentés par le syndic ne seraient point approuvés, homologués, et les fonds distribués d'après les dits comptes. Par ordre de la Cour.

C. F. BERENS, Greffier.

9juin—12,17

Bureau de l'enregistrement des Votants.

Nouvelle-Orléans, 26 mai 1863.

LE soussigné, régistre des noms et résidences des votants qualifiés, pour la ville de la Nouvelle-Orléans, donne avis que son bureau a été ouvert le 14 novembre dernier et continue à l'être.

Aucune personne n'aura droit de suffrage à aucune élection dans cette ville, à moins qu'elle ne soit régulièrement enregistrée et qu'elle produise le certificat d'enregistrement aux commissaires d'élections de leur précinct. Le bureau est ouvert tous les jours (dimanches exceptés) de 9 heures A. M. à 4 heures P. M., jusqu'à novembre prochain.

Par ordre du brigadier général SHEPLEY,
Gouverneur militaire de la Louisiane.

Bureau, rez de chaussée de l'Hôtel de Ville, No 7. Entrée par la rue Lafayette.

26mai—3m] U. F. KEUSHNAYDRE, Register.

Bureau du Collecteur des taxes d'état—Deuxième District de la Ville.

Bureau, rue St Pierre, No 9 [Bâtisse Pontalba]

AVIS est donné à tous les contribuables du Deuxième District que le bureau du soussigné sera ouvert de 9 heures du matin à 2 heures de l'après midi, tous les jours (excepté les dimanches) afin de recevoir toutes taxes d'Etat pour l'année 1862 sur les propriétés foncières, le capital, &c., et toutes les licences d'Etat sur les professions, les métiers, les occupations, &c., pour l'année 1863.

Dans le but d'éviter les frais &c., toutes les personnes qui ont des métiers ou des professions sont prévenues de venir prendre leurs licences d'Etat sur le champ.

J. D. W. C. CAMPBELL,
Collecteur des taxes d'Etat, Deuxième District.

1juin—20j

HARMONY.

MUSICO-PHONETIC

Practical School.

103, RUE QUARTIER, PRES DAUPHINE.

Phonographie, Musique, Langues Arithmétique, Ecriture, Lecture.

Par une méthode musicale-phonétique l'art de lire et écrire en musique se trouve réduit de temps et de travail, bien sûr avec la méthode ordinaire.

Quelque langue que ait le principe le langue des notes imitation, le français et l'espagnol sont les textes de ce qu'il y a commun à la *Fourth Reader* (time lyric).

—PRIX—

Pour 1 (ou plus) cet. d'une leçon, de 1 à 14 ans, $5 par mois
" 2 " " 4 00 "
" 3 " " 3 00 "
" 4 " " 2 00 "
" 5 " " 1 00 "

Heures de classes, 6½ jusqu'à 8—14½ jusqu'à 6. Demi-heure de récréation entre les exercices gymnastiques en le matin.

Les classes du soir commencent de 7 à 10 heures.

Les plus prées de l'heure de livres Pasquinol &c., prévaut de leur et le sur-temps ; et ceux qui ont déjà répété et un professeur qui l'attend exclusivement.

Prix modérés.

19mai—4m—3,17 O. V. AOU.

FABRIQUE DE FLEURS.

M. DARDIGNAC a l'honneur de prévenir ses pratiques et particulièrement les personnes qui ont été jusqu'à ce jour chez Mme Delsol, que son atelier est toujours rue Royale, à côté de la poste, même rue, No 156, entre St Pierre.

M. Dardignac continuera comme par le passé à fabriquer toutes sortes de fleurs artificielles. Qui trouvera constamment dans son magasin un grand et bel assortiment de couronnes de mariées, de demoiselles d'honneur, pour première communion, bouquets de fêtes, d'ornements d'église, et couronnes de toutes roses, camélias, dahlias, marguerites et autres ; il fera sur commande tout ce qui concerne son état. De bonnes ouvrières sont mises constamment dans son établissement. On donne des leçons de fleurs. Prix modérés.

Mai 1863—2m 4m

Fabrique de fleurs artificielles.

Mlle EMELIE SERVANT, fleuriste

Expérimentée de chez Mme Dardignac, et à avantageusement ouvert des dames de la Nlle-Orléans, vient d'ouvrir un magasin, rue Royale, No 161, entre St Pierre et Orléans. Elle fabrique toutes sortes de fleurs en tous genres. On trouvera constamment chez elle des fleurs de premier choix, du plus élégant goût et de la plus parfaite exécution. Elle se charge de toutes sortes de couronnes de mariées, de demoiselles d'honneur, pour première communion, bouquets de fêtes, d'ornements d'église, et toutes sortes de fleurs, de manière et de nidées. Conditions de convenances. On donne des leçons. Bouquets d'Eglise. Ornements pour tombeaux, &c.

Fait sur commande de toute espèce de fleurs. Prix modérés.

1mai—1m

LUNETTES.

Un soussigné vient de rentrer de France où il a été spécialement chercher des LUNETTES, de PINCE-NEZ et de VERRES de toutes sortes. Au meilleur choix qu'il vendra à des prix très modérés.

Pour et change de verres,

A la fabrique d'OREVERRIE ET DE COUVERTS EN ALFENIDE, garantie.

C. BOUYER,
Rue de Chartres, 155, près de l'Hôtel d'Orléans.

25avril—4m 192

Fromage. Fromage.

VINOT fromages Gruyère première qualité, 50 caisses dites de Marne " " " 1 0 gâte grasse " " " en magasin et à vendre par
4juin PIAGGIO & VIOSCA Jr.
62 & 64 Vieille-Levée.

Vin. Vin. Vin.

MILLE caisses Margaux, St. Julien, Larose et Bordeaux Emilion, Château Belair &c., 100 bouteilles de Madère et Porto, à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA Jr.
62 & 64 Vieille-Levée.

Kirsch, Absinthe, &c.

CENT bottes Pernod absinthe et kirsch, 150 " " " " 50 " " " " Kirsch, 50 caisses prunes à la bouche de cheval, en magasin et à vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr.
4juin 62 & 64 Vieille-Levée

INSTITUT ST-CHARLES,

Rue Bourbon No. 15,

Entre les rues Douane et du Canal,

MME MAUÉ informe respectueusement les parents de ses élèves, et les familles qui désireraient confier leurs enfants, qu'elle a transféré, provisoirement, son Institution de Greenville à la Nlle-Orléans.

8mai—m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

375.....*RUE DAUPHINE*.....375.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—111

Institution de Mme E. Locquet

Rue du Camp, 289, entre Conti et Lafayette.

La réouverture des classes de cette institution pour les cours d'hiver aura lieu le 1er septembre prochain.

Le nombre des élèves augmentant chaque jour la Directrice a transféré son établissement dans le vaste et beau local connu sous le nom de Dorlan Verandah, occupé précédemment par l'institution de Mme Dimitry.

Les classes et dortoirs parfaitement aérés sont distribués et meublés en vue du confort et de l'hygiène.

Les diverses branches d'instruction ainsi que les arts d'agrément sont connus, comme par le passé, aux soins des meilleurs professeurs.

Pour plus ample information s'adresser à l'établissement ou de personne.....s seront délivrés.

N. B.—Il sera répondu immédiatement aux demandes faites par lettres. 25août—1an.

Chemin de fer Pontchartrain.

Prix—25 cents seulement, aller et retour, le même jour.

Arrangements de Printemps et d'Eté.

A partir de SAMEDI, 28 MARS 1863, les convois partiront comme suit :

DE LA VILLE.		DU LAC.	
4½ hres A. M.	chars à char.	5 hres. A. M.	chars à vap
6½ " "	chars à vap.	7 " "	"
7½ " "	"	8½ " "	"
9 " "	"	9½ " "	"
10½ " "	"	11½ " "	"
Midi	"	1 " P. M.	"
2 heures P. M.	"	2½ " "	"
3 " "	"	3½ " "	"
4 " "	"	4½ " "	"
5 " "	"	5½ " "	"
6 " "	"	6½ " "	"
7 " "	"	7½ " "	"
8 " "	"	9 " "	"

Les chars à vapeur s'arrêteront, sur avis suffisant, à la station de Gentilly, Pris, 15 cents aller et retour. Les personnes qui désirent être débarquées à la Station doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.—26 mars G. PANDELY, Surintendant

EN MAGASIN,

A vendre par le soussigné,

DEUX CENTS barriques vin rouge, Bergasse, 75 barriques vin rouge, Courty, 15 barriques vin rouge, Arnaldy, 220 caisses vin de Bordeaux, Cazeau & Xo, 100 caisses vin de Champagne, 24 demi-bouteilles, Du de Bellegarde,
100 caisses absinthe Fd. Pernod,
50 do do Jourdan Hrive,
200 do vermouth Noilly Prat & Co,
25 do muscat Noilly Pra & Co,
400 paniers bulle 22 cases Janvier Plagniol,
100 do do 24,2 bouteille, do
100 fromages de Hollande,
100 caisses cassis du Monts-d'Or,
15 cinquièmes sirop Porto, Frédéric Valletta,
400 saucissons d'Arles,
20 balles amandes,
50¼ de caisses raisin Malaga.

E. NAPIAS,
90, rue Vieille Levée

Succession de Marie Hartier épouse de Henry Hartier décédée—Jules J. Hartier et Marie Anne Alice Hartier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 13,417—(Action en partage)—En vertu d'un ordre de vente rendu le 15 de mai 1863, et aussi en vertu de deux ordres supplémentaires, datés des 16 et 19 mai 1863, tous rédigés et signés par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, 6 de juillet 1863, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont suit la description, savoir :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues des Bons Enfants, Bienvenue, des Ursulines et St. Philippe, et mesurant cinquante neuf pieds de face à la rue des Remparts, sur cent quatre vingt pieds de profondeur et tout mesurant ensemble—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, dépendances et appartenances, cour, brigadère, water-closet, &c. La maison porte le No 24 sur la rue des Remparts.

Cette propriété appartient à la défunte en vertu de l'acquisition qu'en a faite de Jeanne Clara Dupré, épouse de Rudolf J. Forstall, par acte au rapport de Théodore Grivot, notaire public en cette ville, en date du 5 mars 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM,
Sheriff de la paroisse d'Orléans.

9juin—12,20,27—juil. 8 Sherif de la Paroisse d'Orléans.

Jeremiah F. Wheeler et Joshua Freeler.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,236—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le VENDREDI, 26 de juin 1863, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont suit la description :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, cette part de la rue Grand, entre les rues Carondelet et Baronne et mesurant trente pieds de face à la rue Grand sur cent vingt pieds de profondeur, le tout mesurant ensemble, plus ou moins, d'après le dit de la rue Baronne de la propriété, ainsi que par le défendeur de Dubreuil B. Mc Kenna par le sur rapport de Th. Gripon, notaire public en cette ville, en date du 14 septembre 1855.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'il y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM,
Sheriff de la paroisse d'Orléans

Succession de F. Boturier.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,903—En vertu d'un writ de fieri facias contre Francisco Bronet, liquidateur, en faveur de Castles Arnaud, créancier, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 13 de juin 1863, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg Montégut, dans l'île Delorme, entre la rue Canal-Calvo (aujourd'hui Montégut) et Morgan (aujourd'hui de Chartres) mesurant ensemble, quarante pieds de la rue Canal-Calvo (Montégut) sur la partie en arrière de cette ligne, et 1½ de profondeur, entre lignes parallèles, bornée du côté de la rue Canal-Calvo par la propriété appartenant à Nisette, et de l'autre côté par celle appartenant à Levant appartenant à Martin Boyer et Jacques Boyer.—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison porte le No 177.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition qu'en a faite le défunt en avant fait de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 4 décembre 1849.

Zon—Un terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Casa-Calvo (aujourd'hui Royale) Pinghelu, du Port et Morgan (aujourd'hui de Chartres), mesurant vingt-et-un pieds sept pouces de face à la rue Casa-Calvo, sur cent pieds de profondeur—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'il y trouvent, consistant en une cuisine en briques à deux étages couverte en ardoises, dépendances et appartenances, cour brigadère, water-closet, &c. La maison porte le No 244 sur la rue Royale.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'en a faite de Jeanne Clara Dupré, épouse de Rudolf J. Forstall, par acte au rapport de Théodore Grivot, notaire public en cette ville, en date du 5 mars 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM,
Sheriff de la paroisse d'Orléans.

9juin—12,20,27—juil. 8 Sherif de la Paroisse d'Orléans.

P. D. Cazenave vs Appollinaire Perrault.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,243—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi 12 de juin 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un jugement au procès intitulé A. Ferrault vs E. F. Mioton, portant le No 19,276, des dossiers de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 24 de février 1863, pour la somme de Huit cent quarante piastres.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant, au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM,
Sheriff de la paroisse d'Orléans

POUR CLOBE.

NOUS avons en magasin un stock de vieilles liqueurs de premier choix, comprenant—Eaux-de-vie, cognac Robiche, &c. Whisky d'Ecosse et d'Irlande. Rhum de la Jamaïque, &c. Vins, Madère et Xérès. Champagne Clevel, Oporto, liqueurs de fantaisie. A vendre par
E. J. HART & CO,
rue Tchoupitoulas, Nos 77 & 79.
29mai

EN DÉBARQUEMENT—1000 barils FARINE italienne, 10 fréquins BEURRE GOSHEN
A vendre par
OMER BERGIER,
29 mars—f 77, rue Tchoupitoulas

VENTES JUDICIAIRES,

La Dame Eleonore G. Howers vs. Thomas J. Piplin.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,008—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, 26 de juin 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont description suit :

Un Terrain situé dans la ville de la Nouvelle-